

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

NNNNNNNNNNNNNNNN

Séance du 24 juin 2026,

OBJET : Modification de tableau des effectifs et des emplois de la collectivité au 1^{er} mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

Gérard CHAPUIS pouvoir à Nicole ROSIER
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI
Philippe VIRARD pouvoir à Bernard MACLET

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à l'article 34, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'arrêté 2021-054 fixant les Lignes Directives de Gestion (LDG) pour les ressources humaines du 6 avril 2021,

Vu la délibération 2022-12-14 du 26 octobre 2022 portant création de postes non permanent pour accroissement temporaire d'activité,

Vu la délibération 2022-14-05 du 14 décembre 2022 portant création de poste à temps non complet,

Vu la délibération 2025-06-13 du 25 juin 2025 portant modification de tableau des effectifs et des emplois de la collectivité au 1^{er} mai 2025,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste),

Considérant le contrat de délégation de Service Public de Gestion des Accueils Périscolaires, extra-scolaires et bibliothèque,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

Dans l'attente de l'avis du prochain CST,

Considérant l'avis de la commission finances et du personnel du 15 juin 2026,

Monsieur le Maire arrête aujourd'hui le tableau à :

En emploi permanent :

- 87 emplois à temps complets sont pourvus par 47 agents fonctionnaires ou contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- 19 emplois à temps non complets représentant 10,67 ETP sont pourvus par 12 agents représentant 8,17 ETP

En emploi non permanent :

- 10 emplois à temps complets

Le Conseil Municipal

- **PREND** acte de la modification du tableau des emplois et des effectifs au 1^{er} mai 2026,

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

